



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 270-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 133-2009 pour permettre certains équipements collectifs en usage provisoire »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 octobre 2023, le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a adopté par résolution le projet de règlement n° 270-2023, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage 133-2009 pour permettre certains équipements collectifs en usage provisoire* ».

Ce règlement a pour objet de permettre au conseil d'autoriser certains usages provisoires dans chaque zone de la municipalité.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 26 octobre 2023 à 18h30 au Centre des loisirs situé au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0. Au cours de cette assemblée, les membres désignés du conseil de la Municipalité expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 13 OCTOBRE 2023.



CLAUDE LEBEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER